Accord UE/Albanie: accord de stabilisation et d'association. Rapport sur le travail du Groupe à haut niveau

2001/2277(COS) - 16/05/2002 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant par 390 voix pour, 7 contre et 11 abstentions le rapport de Mme Doris PACK (PPE-DE, D) sur la préparation d'un accord de stabilisation et d'association avec l'Albanie, le Parlement européen s'est entièrement rallié à la position de sa commission au fond (se reporter au résumé du 16 avril 2002). A noter que la Plénière a également insisté sur le respect de la démocratie, de l'État de droit et des institutions démocratiques dans le contexte de la négociation du futur accord. Pour le Parlement, il est également essentiel que l'accord de stabilisation garantisse le droit à l'éducation et à la formation des minorités. D'autre part, il faut que l'accord prévoit la réadmission par l'Albanie de ses citoyens. Enfin, la Plénière souhaite l'avènement d'une société civile forte dans ce pays.